



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 3 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 26 avril 2021
Date de publication : 10 mai 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

21.03.05.30

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Rapport annuel d'activités
2020 de la Commission
Consultative des Services
Publics Locaux

Secrétaire de séance

M. Jean-Pierre CUINET

Rapporteur

M. Jean-Pierre CUINET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Stéphane CHAMPANHET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Justine GRUET à Mme Frédérique DRAY (DCM 21.03.05.26)
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle MANGIN
M. Jean-Marie SERMIER à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à DCM 21.03.05.39)

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Sylvette MARCHAND (DCM 21.03.05.26) ; M. Jean-Pascal FICHÈRE (DCM 21.03.05.26) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.03.05.27-41-42-43-44) ; M. Jean-Marie SERMIER (DCM 21.03.05.44)

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Conformément à l'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année N-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante.

Conformément aux exigences législatives énoncées ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 30 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le rapport annuel d'activités 2020 ci-annexé de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Dole.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

*Fait à Dole, le 3 mai 2021.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX.





Commission Consultative des Services Publics Locaux

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

1) PRÉAMBULE

L'article L.1413-1 du CGCT, modifié en dernier lieu par l'article 6 de l'ordonnance n° 2018 du 28 novembre 2018, dispose que les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière

Conformément à cet article, « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. »

2) FONCTIONNEMENT ET RÔLE DE LA COMMISSION

Cette commission doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public, en régie ou encore sur tout projet de concession, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Cette commission doit, chaque année et avant le 1^{er} juillet, dresser un rapport de son activité pour l'année N-1, qui doit être soumis à l'assemblée délibérante.

Les compétences de la commission sont de deux ordres :

→ La commission examine annuellement, sur rapport de son Président :

- Les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public et concessionnaires ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie autonome,
- Les rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement.

→ La commission est consultée pour avis :

- Avant délibération du Conseil Municipal sur les projets de délégation de service public,
- Avant décision portant création de régie autonome.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

3) COMPOSITION

Elle est présidée par le Maire ou son représentant. Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

La composition de la commission a été fixée par la délibération n° 20.02.06.13 du 2 juin 2020.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette commission, outre son président, 8 membres élus et d'appeler à participer aux travaux de la commission des membres des associations représentatives compétentes dans les domaines suivants :

- Protection et garantie des droits des consommateurs, monde économique et commercial,
- Protection de l'environnement,
- Protection du logement,
- Protection du cadre de vie et de la famille.

Les 8 membres titulaires élus de cette commission sont :

1. Madame Maryline MIRAT
2. Monsieur Stéphane CHAMPANHET
3. Monsieur Jean-Pierre CUINET
4. Monsieur Philippe JABOVISTE
5. Madame Nathalie JEANNET
6. Monsieur Jean-Pascal FICHERE
7. Monsieur Hervé PRAT
8. Monsieur Timothée DRUET

Conformément à la délibération du n°20.02.06.13 du 2 juin 2020, la Présidence est assurée Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX représenté par Madame Isabelle MANGIN.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de désigner les représentants des associations d'usagers œuvrant dans les domaines mentionnés plus haut.

Ainsi, les associations représentées au sein de la CCSPL sont les suivantes :

- Représentant des locataires à Dole du Jura Habitat,
- Dole Environnement,
- Office Intercommunal de Commerce,
- CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie).

4) TRAVAIL DE LA COMMISSION

Conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.*

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ainsi, la CCSPL s'est réunie le 10 septembre 2020 et a examiné les points suivants :

- **Rapport annuel d'activités 2019 de la Délégation de Service Public Crématorium**

Le délégataire présente le rapport annuel d'activités 2019.

Par délibération n° 10.23.03.41 du 23 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé le principe de création d'un crématorium et d'une salle de recueillement contiguë, ainsi que son mode de gestion en Délégation de Service Public.

Après procédure de mise en concurrence, la Société TANIER a été désignée en tant que concessionnaire du crématorium (délibération du Conseil Municipal N° 11.13.12.182 du 13 décembre 2011). La Société TANIER est devenue FUNECAP EST suite à un changement de dénomination sociale intervenu le 29 août 2014.

Le crématorium de Dole est ainsi géré par voie de délégation de service public dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans, qui a pris effet au 19 avril 2012 et s'achèvera le 18 avril 2042. Il est entré en exploitation en décembre 2014.

Une présentation détaillée du rapport d'activités 2019 a été effectuée par le délégataire, faisant état des éléments suivants :

- Le nombre de crémations effectuées en 2019 est de 557,
- La répartition par origine géographique des défunts avec crémation à Dole :
 - ✓ Commune de Dole : 142 (25%)
 - ✓ Communes du Grand Dole : 141 (25%)
 - ✓ Autres communes du Jura : 190 (34%)
 - ✓ Départements Bourgogne Franche-Comté : 75 (13%)
 - ✓ Autres départements : 9 (2%)
- La salle de recueillement a été utilisée à 401 reprises (contre 336 en 2018), et à 144 reprises pour la célébration de cérémonies personnalisées (contre 139 en 2018),
- Le montant annuel du chiffre d'affaires s'élève à 354 056 € en 2019 (soit + 13 % par rapport à 2018) ; le résultat net comptable est de 51 111 € (+ 44 % par rapport à 2018),
- Le montant de la redevance 2019 versée à la Ville de Dole est de 20 100,20 € (4 840 € de redevance d'occupation et 14 162 € de redevance variable sur C.V.)

Accusé de réception en préfecture
N° 33906-201003-01210458
Date de télétransmission : 06/05/2021
Date de réception préfecture : 06/05/2021

Pour information, le coût d'une crémation d'une personne adulte est de 777,53 € en 2019 contre 721,12 € en 2018.

Aucun avenant au contrat de délégation de service public n'a été signé en 2019.

Pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, le délégataire a élargi les amplitudes horaires en ajoutant les créneaux de 08h00 et de 18h00 pour les crémations.

Des travaux ont été réalisés à l'extérieur du Crématorium. En effet, deux plaintes ont été formulées en 2018 pour des nuisances sonores, notamment la nuit. Ainsi, ces problèmes ont été résolus avec la construction d'un mur anti-bruit et la mise en place d'un silencieux sur la cheminée

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à la gestion du crématorium par FUNECAP EST, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.

- **Rapport annuel d'activités 2019 de la Délégation de Service Public de l'Eau et de l'Assainissement**

Le délégataire présente les rapports annuels d'activités 2019.

La délégation de service public de l'eau et de l'assainissement est confiée aux SEMOpDoléa Eau et Doléa Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 13 ans soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Les éléments principaux d'évolution en 2019 sont les suivants :

A. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

POUR LA COMMUNE DE DOLE :

- La production d'eau à la station de pompage Prairie d'Assaut s'élève à 1 566 495 m³ (contre 1 790 447 m³ en 2018),
- Le nombre de clients raccordés s'élève à 12 235 (contre 12 167 en 2018),
- Le rendement du réseau de distribution est de 86,54% (contre 75,5 % en 2018),
- Le prix de la part eau potable pour une facture de 120m³ s'élève à 1,65325 € TTC/m³ contre 1,6158€ TTC/m³ en 2018.

Les investissements portés par Doléa en 2020 seront les suivants :

- Renouvellement de la conduite d'eau potable rue Alexis Cordienne suite aux travaux de construction du futur cinéma,
- Renouvellement de la canalisation d'eau potable Cours Clémenceau,
- Mise en sécurité du réservoir le Bizard par le renouvellement des échelles et trappes d'accès.

Doléa poursuit également les renouvellements de branchements d'eau et des accessoires de réseau (ventouses, vannes de sectionnement...)

B. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COLLECTE ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS

Les eaux usées de DOLE, d'AUTHUME, BAVERANS, BREVANS, CHOISEY, CRISSEY, VILLETTE LES DOLE et du Syndicat de la Vèze sont traitées par la station d'épuration située rive droite du Doubs dite « de CHOISEY ».

Cette délégation comporte les ouvrages suivants pour la commune de Dole :

- Poste de relèvement et refoulement : 26 (PR des Commards) contre 25 en 2016
- Réseaux de collecte : 191 081 ml contre 190 816 ml en 2018
- Déversoirs d'orage : 43
- Bassins de pollution : 26
- Station d'épuration datant de 1998 : 58 000 eq/hab

Les éléments clés pour l'année 2019 sont les suivants :

- Le nombre de clients raccordés s'élève à 11 628 (contre 11 682 en 2018),
- Le nombre de m³ d'eau traités à la station d'épuration de Dole/Choisey s'élève à 2 316 532 m³ (contre 2 491 725 m³ en 2018),
- Le volume de boues évacué en épandage/compostage s'élève à 863,38 TMS (contre 763,15 TMS en 2018),
- Le prix de la part assainissement pour une facture de 120 m³ s'élève à 1,86777 € TTC/ m³ (contre 1,86777 € TTC/ m³ en 2018).

Les investissements en assainissement sont les suivants :

- La fin du chantier de contournement du centre-ville avec la réalisation du 3ème forage dirigé, l'équipement du poste Saint Mauris,
- L'étude de déviation du collecteur assainissement entre le poste de la Corniche et le poste Rive gauche
- Rive droite (Aquaparc Isis),
- La poursuite des études hydrauliques lancée en 2019 sur le secteur PR Genève et rue du Nemonde,
- La station d'épuration : poursuite des plans de renouvellement avec notamment les diffuseurs d'air du bassin d'aération n°2.

Madame Mirat souhaite connaître les actions menées pour arriver à l'augmentation de rendement de réseau : Monsieur Coin (Responsable d'exploitation) répond que suite au résultat de l'année 2019, une attention particulière a été apportée à ce point notamment en intensifiant le suivi des compteurs de sectorisation et les campagnes de recherches de fuite.

Madame Jeannet souhaite connaître les raisons de l'augmentation des prix eau et assainissement entre 2019 et 2020 : Monsieur Coin explique que l'évolution est due à l'actualisation des prix liée à l'inflation.

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à la Délégation de Services Publics confiée par la Ville de Dole aux SEMOP DOLEA Eau et DOLEA Assainissement.

- **Rapport annuel d'activités 2019 de la Délégation de Service Public Chauffage Urbain**

Le délégataire présente le rapport annuel d'activités 2019.

Les équipements de production et de distribution de chauffage sur le territoire de la Ville de Dole situé sur la rive droite du Doubs sont exploités par la société SOCCRAM, filiale d'Engie Réseaux, par le biais d'une délégation de service public qui a pris effet au 1^{er} juillet 2010 et dont l'échéance est fixée au 30 juin 2034.

Les éléments principaux d'évolution en 2019 sont les suivants :

Aspects techniques

Le réseau compte 29 257 abonnés soit 1 824 nouveaux abonnés par rapport à 2018.

Les principaux abonnés sont Grand Dole Habitat, les deux centres hospitaliers, la Ville de Dole et le OPH du Jura.

Aspects climatique et coût

Pour l'année 2019, la saison de chauffe en moyenne s'est terminée le 4 juin pour redémarrer le 1er octobre. La rigueur de la saison aura été de 2260 DJU soit légèrement inférieure à la saison 2018 avec 2288 DJU en indiquant toujours une année chaude.

La mixité annuelle est décomposée comme suit :

- Bois : 50,89 %
- Gaz (1,79 % Bigaz) : 11,90 %
- Cogénération : 37,16 %
- Fioul : 0,05 %

Le réseau n'a pas subi d'incident de fonctionnement ayant entraîné une rupture de fourniture.

Les ventes de chaleur ont représenté 43 442 MWh, soit une diminution de l'ordre de 0.29 % par rapport à l'année précédente (43 568 MWh en 2018) d'où un profil similaire à l'annéeN-1, en adéquation avec la douce rigueur.

La représentante de Grand Dole Habitat (GDH) exprime son inquiétude sur l'arrêt du contrat de Cogénération en 2023 et une potentielle hausse du tarif de l'énergie et rappelle que GDH est le client majoritaire de la DSP.

Monsieur BENOIT (BE.SA.CE. AMO de la Ville de Dole) indique le Schéma Directeur doit scénariser la période post-cogénération. Et indique que la Ville a exprimé son souhait que le tarif de l'énergie n'augmente pas à la fin de la cogénération.

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la société SOCCRAM, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette société.

- **Rapport annuel d'activités 2019 de la SPL HELLO DOLE pour la Délégation de Service Public « La Commanderie »**

Le délégataire présente le rapport annuel d'activités 2019.

Par délibération n° 16.12.12.151 du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention de Délégation de Service Public passée avec la SPL HELLO DOLE pour la gestion et l'exploitation de "La Commanderie".

La Commanderie est ainsi gérée par voie de délégation de service public dans le cadre d'un contrat d'affermage de 5 ans, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2017 et s'achèvera le 31 décembre 2021.

Une présentation détaillée du rapport d'activités 2019 a été effectuée par le délégataire, faisant état des éléments suivants :

- Données statistiques :
 - 61 750 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2019, contre 60 340 en 2018 soit une augmentation de 2 %,
 - 165 jours d'occupation des salles (contre 179 en 2018),
 - 89 manifestations différentes (activités économiques : 27, culturelles : 38, salons : 6 et activités diverses : 18), contre 92 en 2018 (-3%),
 - 371 059 € de production vendue contre 333 696 € en 2018 soit + 11 %.
- Action de promotion et de communication :
 - Réseau évènementiel : membre de la Fédération des EPL, membre du Club Affaires CRT Bourgogne Franche-Comté ce qui lui permet de participer à diverses opérations de communication et de promotion de l'activité de la Commanderie,
 - Réseau tourisme : Collectif Patrimoine et Culture, Collectif Itinérance, Collectif Jura « Activités plein air » ...
 - Rédaction de Guide : Guide Réunir, l'Évènementiel, Guide Bedouk,
 - Rédaction de plaquettes de communication.

Le délégataire précise que l'activité la société risque de connaître des ralentissements pour l'exercice 2020. En effet, la SPL Hello Dole a pris des mesures conformément aux décisions gouvernementales en fermant l'accès au public des différents sites à compter du 16 mars 2020. Les salariés ont été mis au chômage partiel, en télétravail et arrêt maladie pour garde d'enfant.

Le Chiffre d'affaires cumulé, au 30 juin 2020 est de 152 166 € HT contre 321 732 € HT au 30 juin 2019, soit une variation de 169 566 € HT (- 52,7 %)

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à la gestion et l'exploitation de « La Commanderie » par la SPL HELLO DOLE, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Ville de Dole.

- **Concession de services pour l'acquisition de biens immobiliers situés dans le périmètre Action Cœur de Ville, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39 :**

La concession de services d'une durée de 20ans qui a pour objet :

- l'acquisition de biens immobiliers,
- la réalisation de travaux d'aménagement,
- l'exploitation des biens pendant la durée de la concession,
- la rétrocession à la ville de Dole des biens à l'expiration de la concession.

Il s'agit d'une concession établie sur le périmètre de la convention Action Cœur de Ville, signée avec l'Etat en juin 2018. A chaque acquisition de bien consenti, la concession fait l'objet d'un avenant pour ajouter ce bien dans son périmètre.

Au 31 décembre 2019, les biens acquis dans le cadre de cette concession sont les suivants :

- 44-46 Grande rue, composé d'un local de 2 pièces au rez-de-chaussée, 2 pièces au premier étage, d'un grenier et d'une cave (surface de 261 m²),
- 48 Grande rue, composé d'un local commercial au rez-de-chaussée et d'une cave (surface de 60 m²),
- 15 Grande rue, composé de deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée, une cour intérieure, un appartement T2 à l'étage ainsi qu'un studio, à l'étage supérieur un autre appartement T3 relié à une galerie et un appartement T1 au fond de cour. Des greniers au 3^{ème} étage et un vide sanitaire au sous-sol (surface de 419 m² dont 300 m² de logements),
- 9 Grande rue, composé d'un local commercial et une cave (surface de 25 m²),
- 7 Grande Rue : un local commercial en demi-niveau avec sanitaire et une cave voutée en sous-sol aménagée en laboratoire pour la boulangerie (surface de 91 m²)

Concernant l'état d'avancement des biens :

- 15 Grande rue : des travaux consistant en l'ouverture de deux cellules commerciales pour n'en faire qu'une grande, mettre aux normes les sanitaires et l'électricité, reprendre les menuiseries et faire un rafraichissement global des sols, murs et plafond.
- 9 Grande rue : la boulangerie Gros Lambert qui jouxte ce local est intéressée pour étendre son magasin et développer une offre de salon de Thé. Les travaux consistent en l'ouverture de la cellule sur le magasin, installer un sanitaire PMR, mettre aux normes l'électricité, reprendre les menuiseries et faire un rafraichissement global des sols, murs et plafond.

Les éléments de 2019 :

- Démarrage des travaux de réhabilitation des locaux commerciaux Grande rue,
- Bail signé avec Carrefour pour le local 44-46-48 Grande rue,
- Acquisition des murs de la boulangerie Gros Lambert au 7 Grande rue,
- Bail signé avec la société YSB pour l'ouverture d'un magasin de torréfaction au 15 Grande rue.

Les éléments financiers en € HT :

DÉPENSES	Bilan initial	Bilan consolidé au 31/12/2018	État des dépenses réglées au 31/12/2019	Bilan consolidé au 31/12/2019	Dépenses à régler en 2020-2021
Acquisition	520 445 €	520 445 €	602 396 €	637 396 €	35 000 €
Études	13 000 €	8 666 €	13 885 €	23 721 €	9 836 €
Travaux et équipements	117 300 €	115 225 €	42 269 €	213 959 €	171 690 €
Maitrise d'ouvrage	32 600 €	20 420 €	- €	32 600 €	32 600 €
Total	683 345 €	664 751 €	658 550 €	907 676 €	249 126 €

Soit un bilan prévisionnel consolidé à 907 676 € HT.

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à la concession de services « Cœur de Ville » confiée à la SPL Grand Dole Développement 39.

- **Concession de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la Cuisine Centrale, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39 :**

La concession de travaux est conclue pour une durée de 20 ans (signée le 2 mars 2017) et a pour objet :

- la réalisation de travaux de réhabilitation et extension,
- l'entretien et la maintenance pendant la durée de la concession,
- l'exploitation pendant la durée de la concession,
- la rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession.

La cuisine centrale, située 175 rue Picasso à Dole, se compose d'un bâtiment d'une surface totale de 590m² et d'un terrain de 5 323m².

L'extension porte sur un total de 258m² en supplément du bâtiment réhabilité permettant ainsi d'atteindre une production pouvant aller jusqu'à 4 000 repas par jour.

Le bâtiment a été livré en septembre 2017 et est occupé par le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale « la Grande Tablée » qui loue le bâtiment pour 9 167 € par mois, soit 110 000 € par an.

Éléments marquants en 2019 :

Travaux de reprise des réseaux en sous station réalisé pour un montant de 35 000 € HT.

Éléments financiers en € HT :

DÉPENSES	Bilan initial	État des dépenses réglées au 31/12/2019	Dépenses à régler en 2020/2021
Acquisition	-	-	-
Études	124 460 €	177 382 €*	-
Travaux	1 150 000 €	1 053 581 €	1 845 €
Assurance et taxes	86 204 €	14 348 €	10 734 €
Maitrise d'ouvrage	40 820 €	49 429 €	8 570 €
Total	1 401 484 €	1 294 740 €	21 149 €

* dont gardiennage chantier : 31 673 € HT

Soit un bilan prévisionnel consolidé de 1 315 889 € HT.

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20210503-DCM21030530-DE
Date de télétransmission : 06/05/2021
Date de réception préfecture : 06/05/2021

Le concessionnaire qu'un avenant au contrat doit être rédigé pour régulariser plusieurs points, à savoir :

- Ne plus remonter le résultat annuel de l'opération dans les recettes de fonctionnement de la SPL mais le laisser dans l'opération ;
- A l'expiration de la concession, indiqué que l'immeuble sera cédé au prix de la Valeur Nette Comptable (VNC) constatée au jour de la vente ;
- La déclinaison détaillée de la rémunération du concessionnaire comme étant :
 - Pour les tâches d'acquisition, 3 % des dépenses d'acquisition en ce compris les frais ;
 - Pour les tâches de suivi technique relatives à la réalisation des travaux d'aménagement et de réhabilitation, 3,75 % des dépenses HT de travaux.
 - Pour les tâches de suivi de l'exploitation, outre l'imputation à l'opération des dépenses payées aux tiers, 6 % des montants HT des locations à long terme aux utilisateurs, les loyers des baux emphytéotiques ou à construction étant pris pour leur valeur capitalisée à la signature du bail, avec un forfait minimum de 700 € HT par an.
 - Une rémunération de clôture forfaitaire de 1500 € est due au concessionnaire à l'expiration de chaque convention ;

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à la concession de travaux portant sur la réhabilitation et l'extension de la Cuisine Centrale, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39.

- **Concession de travaux pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil provisoire de type démontable accueillant la Halte-Garderie « l'Île enchantée » confiée à la SPL Grand Dole Développement 39 :**

La concession de travaux est d'une durée de 20 ans (signée le 28 mars 2017) à compter de la réception du bâtiment et a pour objet :

- la réalisation et le financement de travaux de construction,
- l'entretien et la maintenance pendant la durée de la concession,
- l'exploitation du bâtiment pendant la durée de la concession,
- la rétrocession à la ville de Dole à l'expiration de la concession.

Le bien, situé au 9 rue Sombardier, se compose d'un bâtiment d'une surface totale de 350m², d'un parking d'une dizaine de places et d'une cour fermée en partie arrière du bâtiment.

Il est destiné à accueillir provisoirement la halte-garderie l'Île enchantée et pourra être repositionné sur autre site au besoin.

Les travaux se sont achevés et le bâtiment a été livré en juillet 2017. Il est loué à la Ville de Dole par bail d'une durée de 3 ans et moyennant un loyer de 44 500 € par an soit 3 708 € par mois.

Pas d'éléments marquants en 2019.

Éléments financiers en € HT :

DÉPENSES	Bilan initial	État des dépenses réglées au 31/12/2019	Dépenses à régler en 2020 / 2021
Acquisition	-	-	
Études	Conception / réalisation	9 352 €*	-
Travaux	593 000 €	601 835 €	-
Assurance et taxes	18 860 €	2 009,98 €	-
Maitrise d'ouvrage	21 400 €	23 013,61 €	1 986,39 €
Total	633 260 €	636 210,59 €	1 986,39 €

* missions PC, Contrôle technique et levé topographique

Soit un bilan prévisionnel consolidé de 638 197 € HT.

Le concessionnaire attire l'attention de la commission sur la légère augmentation du bilan, qui n'est cependant pas de nature à affecter de façon significative le compte d'exploitation de l'opération. Cette variation sera absorbée par la SPL avec les Provisions pour Gros Entretien (PGE).

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à la concession de travaux portant sur la réalisation d'un bâtiment d'accueil provisoire accueillant la Halte-Garderie « l'Île enchantée », confiée à la SPL Grand Dole Développement 39.

- **Concession de services pour l'acquisition d'un bien situé au 25 Grande rue, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39 :**

Concession de services d'une durée de 20 ans et 2 semaines, signée le 14 décembre 2016 et ayant pour objet :

- l'acquisition d'un bien immobilier,
- la réalisation de travaux d'aménagement,
- l'exploitation pendant la durée de la concession,
- la rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession.

Le bien situé au 25 grande rue est en copropriété et se compose d'une surface de 130m² avec vitrine donnant sur la rue. Il est occupé par la Maison du Projet, activité tertiaire.

Éléments financiers en € HT :

DÉPENSES	État des dépenses engagées / prévisionnelles	État des dépenses réglées au 31/12/2019	Dépenses à réaliser en 2020
	157 411 €	146 115 €	13 000 €*
RECETTES (location)	Loyer	Recettes attendues au 31/12/2019	Recettes perçues
	2340 € par trimestre 9360 € /an	9360 €	9360 €

*Les dépenses concernent :

- Changement du bloc de la porte d'entrée : environ 7 000 € HT
- Remplacement de la vitrine cassé : environ 3 000 € HT
- Honoraires de l'Architecte : environ 3 000 € HT

Sur un bilan prévisionnel révisé de 170 411 € HT.

Le concessionnaire précise que le bail dérogatoire a été reconduit avec la Ville de Dole pour une prise d'effet au 1^{er} avril 2020. La durée est de 12 mois renouvelables 2 fois.

L'ensemble de porte d'entrée est à l'étude pour être changé en vue d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et le confort d'usage intérieur. L'immeuble étant classé aux Monuments historiques un architecte inscrit à l'ordre devra être sollicité pour le dépôt de l'Autorisation de Travaux.

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à la concession de services portant sur le bien immobilier situé 25 Grande rue, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39.

- **Concession de services pour le 9 rue Sombardier :**

Concession de services d'une durée de 20 ans et 2 semaines, signée le 14 décembre 2016 et ayant pour objet :

- l'acquisition d'un bien immobilier,
- la réalisation de travaux d'aménagement,
- l'exploitation pendant la durée de la concession,
- la rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités de service de la Ville de Dole après réhabilitation et réaménagement interne. Une partie du bâtiment est dédiée à la MJC pour une surface de 337 m². L'autre partie est dédiée à l'École des Beaux-arts pour une surface de 584 m².

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2019, relatif à la concession de service portant sur l'opération 9 rue Sombardier, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39.